



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention triennale de partenariat Ville d'Angoulême - Association
Charentaise pour l'Organisation du Circuit des Remparts d'Angoulême - sarl
ICR**

DE20150209_33	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteur : Samuel CAZENAIVE	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAIVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Convention triennale de partenariat Ville d'Angoulême -
Association Charentaise pour l'Organisation du Circuit des
Remparts d'Angoulême - sarl ICR**

Développement culturel
id : 831

Conseil municipal
9 février 2015

33

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

La Ville d'Angoulême, Cité des Festivals, soutient les associations culturelles en leur accordant une subvention et/ou une aide technique et logistique.

Pour l'édition 2015 du Circuit des Remparts, l'ASSOCIATION CHARENTAISE POUR L'ORGANISATION DU CIRCUIT DES REMPARTS D'ANGOULEME prend en charge des prestations techniques jusqu'à présent supportées par la Ville.

Il s'agit de la sonorisation du Circuit, des bureaux de contrôle, de la location des bungalows et de la pose et de la dépose des glissières.

En conséquence, je vous propose de valider le versement d'une subvention de fonctionnement de **64 554 euros** pour permettre à l'ACOCRA de faire face à ces nouvelles dépenses.

La convention de partenariat triennale 2013-2014-2015, adoptée par la délibération n°2 du Conseil Municipal du 25 mars 2013, doit donc être modifiée afin d'intégrer le versement de cette subvention.

A ce titre, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2015 chapitre 65, article 6574, NFA 415.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

